



Caution solidaire fois je payer la banque alors que je suis en liquidation judiciaire

Par **Fleurs06**, le **26/03/2019** à **14:16**

Bonjour

Je sus en liquidation judiciaire depuis le 12 septembre 2018.

Je viens de recevoir un papier de la banque comme quoi je suis caution personnel, il me demande de payer alors que le jugement n est pas rendu.

Est ce que je suis obliger de payer car cela est très dure pour moi et j ai bcp perdu .

Merci de votre réponse

.

Par **youris**, le **26/03/2019** à **14:28**

bonjour,

vous deviez savoir que vous étiez caution personnelle, donc il est logique que la banque sollicite la personne caution dès le premier impayé.

quand on se porte caution d'une personne, on s'engage à payer si la personne cautionnée ne paie pas.

salutations

Par **Visiteur**, le **26/03/2019** à **14:31**

Bonjour

Le jugement d'ouverture suspend jusqu'au jugement arrêtant le plan ou prononçant la liquidation toute action contre les personnes physiques coobligées ou ayant consenti une sûreté personnelle ou ayant affecté ou cédé un bien en garantie. Le tribunal peut ensuite leur

accorder des délais ou un différé de paiement dans la limite de deux ans.

<https://www.apprendre-le-droit.fr/procedures-collectives/la-caution-a-lepreuve-du-redressement-judiciaire/>

Par **Fleurs06**, le **26/03/2019 à 14:36**

Peut ont annulé la caution personnel ?

Sachant que la banque ma fait un credit en sachant que ma société était en difficulté et mon bilan négatif?